Fermer

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

SECRETARIAT D'ETAT A LA CONDITION FEMININE

GROUPE DE SUIVI GENRE

INDICATEURS DE GENRE EN MAURITANIE

SYNTHESE DU RAPPORT

Mai 2004

SOMMAIRE

PREFACE **3**

CHAPITRE I : INTRODUCTION **4**
1.1. Importance de l'étude du genre 4
1.2. Contexte mauritanien 4
1.3. Difficulté de mesurer le genre 6
1.4. Présentation des données 6

CHAPITRE 2 : GENRE, STRUCTURE DU MENAGE ET CONDITIONS DE VIE **7**
2.1 Taille, type et niveau de bien être des ménages 8
2.2. Chef de ménage 10

CHAPITRE 3 : INEGALITES DE GENRE DANS L'ACCES AU SAVOIR ET A L'EMPLOI 11
3.1 Inégalités dans l'accès au savoir 11
3.2 Inégalité de genre dans l'emploi 13

CHAPITRE 4 : GENRE ET MARIAGE **16**
4.1 Profil matrimonial des femmes et des hommes 17
4.2 Age au premier mariage 17
4.3 Caractéristiques des premiers mariages 18
4.4. Polygamie 19
4.5 Rupture de mariage et remariage 20

CHAPITRE 5 : GENRE, FECONDITE ET CONTRACEPTION **21**
5.1 Fécondité des hommes et des femmes 22
5.2 Préférences en matière de fécondité des hommes et des femmes 23
5.3. Contraception : connaissances et utilisation 24

CHAPITRE 6 : GENRE ET VIH SIDA **26**
6.1. Inégalités de connaissance concernant le VIH/SIDA et les moyens de prévention 27
6.2 Changement de comportement et utilisation du condom par les femmes et les hommes 28
6.3 Couples et protection contre le VIH/SIDA 28

CHAPITRE 7 : GENRE ET GENERATIONS FUTURES **29**
7.1. Déclaration des naissances àl'Etat Civil 29
7.2 Pratiques nutritionnelles des enfants selon le sexe 29
7.3 Disparités de genre dans les pratiques de soins durant la maladie 30
7.4 Vaccination des enfants selon le sexe 30
7.5 Etat nutritionnel des enfants 31
7.6 Pratiques traditionnelles présentant des risques pour les filles 31

PREFACE

Le présent document présente une synthèse de l'étude sur les indicateurs de genre en Mauritanie, réalisée en 2003 par le « Groupe de Suivi Genre » (GSG), avec l'appui financier de l'UNFPA et l'assistance technique d'ORC Macro.

Il vise à attirer l'attention des chercheurs et spécialistes des sciences sociales sur l'intérêt de ce premier rapport qui analyse les données statistiques sur les disparités qui existent entre les hommes et les femmes dans certains domaines et sur les besoins différenciés qui en découlent. Il vise également à en faciliter l'exploitation par les étudiants et personnels administratifs concernés et à en diffuser la substance auprès du grand public.

Il est à rappeler que la Mauritanie, sur l'initiative d'un noyau de cadres nationaux représentant l'Administration, la société civile et certains partenaires au développement, a engagé depuis 1999 un processus de formation sur l'approche genre, sous l'égide du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) et avec un financement du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Ce processus a abouti à l'élaboration de stratégies opérationnelles et à la constitution du GSG, conformément à l'arrêté du SECF N° 00191 en date du 27 février 2002.

PORTEE :

L'étude sur les indicateurs de genre en Mauritanie répond à certains impératifs liés au manque d'informations pertinentes pour mesurer les inégalités entre les hommes et les femmes. Se faisant, elle contribue à :

- Mesurer le degré de réalisation des objectifs de développement du millénaire (MDG) ;
- Répondre aux objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ;
- Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF), le Code du Statut Personnel (CSP) et les Conventions Internationales.
- Mettre en place une base de données sociales intégrant le genre.

SOURCES :

Les données statistiques de l'étude objet de cette synthèse proviennent de l'Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie (EDSM 2000-01), réalisée en 2001 par l'Office National de la Statistique.

CHAPITRE I :
INTRODUCTION

1.1. Importance de l'étude du genre

Ce chapitre fait ressortir l'importance de l'étude du genre, car pour garantir le succès de tout programme de développement, il faut que les avantages de ce développement soient bien repartis entre femmes et hommes. Cela dépendra dans une large mesure des relations entre genres dans la société. La notion de genre renvoie non seulement au sexe de l'individu, mais aussi à la différenciation des rôles et obligations que la société lui attribue selon la nature de ce sexe (masculin ou féminin).

Cette différenciation sexuelle des rôles, droits et obligations varie selon les cultures mais n'en reste pas moins présente dans tous les espaces de la société qui tend à devenir inégalitaire. En fait, à tous les niveaux de la société, les femmes disposent de droits moins émancipateurs que les hommes et le champ de leurs obligations est beaucoup moins étendu. En outre, la culture et la légalité reconnaissent souvent à l'homme un large pouvoir sur la femme et un accès plus grand aux ressources et à l'information.

Aussi, les relations inégalitaires entre les genres déterminent- elles le statut de la femme, c'est à dire son rôle dans le foyer et ses possibilités d'accès et d'utilisation de l'information et des ressources. Le mariage précoce, l'écart d'âge et de niveau d'instruction entre époux sont autant de facteurs défavorables qui interviennent dans l'évaluation du statut de la femme par rapport à l'homme.

Dans ce rapport basé sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) effectuée en 2000-01, nous tenterons d'étudier les disparités entre les femmes et les hommes en Mauritanie.

1.2. Contexte mauritanien

La République Islamique de Mauritanie, forte de sa double appartenance arabe et islamique et sa position charnière entre l'Afrique noire et le Maghreb, dispose d'un héritage culturel riche et diversifié qui a marqué de son influence les relations de genre dans le pays.

Les générations issues de l'indépendance ont été très sensibles aux besoins d'émancipation de la femme et ce conformément aux valeurs islamiques qui restent de fait les repères identitaires et unificateurs fondamentaux de la société Mauritanienne. L'intégration de la femme au développement (IFD) est restée un enjeu majeur jusqu'à la fin des années 90. La création en 1992 d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) a offert un carde institutionnel pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique adéquate de promotion de la femme.

Avec la Conférence Internationale sur la Promotion et le Développement tenue au Caire en 1994, une nouvelle approche genre, prenant en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes, apparut. Et, en 1999, la Mauritanie avec l'appui de l'UNFPA engagea un processus de formation sur l'approche genre débouchant, grâce au « Groupe de Suivi Genre » (GSG) créé et institutionnalisé par l'arrêté N° 00191 en date du 27

Février 2002, sur l'élaboration de stratégies opérationnelles qui constitueront le noyau d'une stratégie nationale de l'approche genre dans le pays.

Dans ce contexte, la situation de la femme a connu une nette amélioration dans plusieurs domaines dont notamment l'éducation, l'emploi et la participation à la vie politique et ce à la faveur d'une volonté politique des pouvoirs publics affirmée et concrétisée à travers d'importantes mesures. Parmi celles-ci, on peut citer : la création du Secrétariat d'Etat à la condition féminine en 1992, l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Promotion Féminine (SNPF) en 1995 en cours de réalisation, l'adoption en 2002 de la loi rendant obligatoire l'enseignement de base, la ratification de conventions internationales dont la Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination Envers les Femmes (CEDEF), l'adoption en 2001 du Code du Statut Personnel (CSP) et le lancement au cours de la même année du projet d'appui à l'éducation des adolescentes.

Cependant, même si les filles vont ces dernières années aussi souvent à l'école fondamentale que les garçons, portant le taux brut de scolarisation à **82,2 % pour les filles et 86,2 % pour les garçons,** il faut préciser qu'elles y restent moins longtemps et poursuivent beaucoup moins leur scolarité au niveau secondaire et supérieur. En 1999, le taux de rétention en premier cycle était de **69% pour les filles et 76% pour les garçons**; en second cycle, de **79% pour les filles et 93% pour les garçons** et au niveau de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, le taux global des effectifs féminins en 1992-93 n'était que de 14,8%.

L'interruption de la scolarité des filles s'explique essentiellement par : le nombre insuffisant d'écoles fondamentales disposant d'un cycle complet (en 2002, 82% des écoles ne disposent que d'un cycle incomplet), leur mauvaise répartition entre les zones géographiques et l'accaparement des filles par les activités domestiques.

En matière d'alphabétisation, plus de la moitié des femmes Mauritaniennes demeurent analphabètes **(53%) contre 35% des hommes**. Cet écart à tendance heureusement à se réduire. Déjà, en 2000, on est passé au taux de 2 femmes alphabétisées pour trois hommes, contre une pour quatre en 1997.

Au niveau de l'activité économique, le sous emploi touche davantage les femmes, bien que l'on note une évolution qui leur est favorable, la proportion des femmes dans la population occupée passant de 24% en 1988 à 36% en 2000. L'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV 2000), révèle un taux d'activité des femmes de 43% et un taux de chômage de 34 %.

La femme est de plus en plus impliquée dans la vie publique. En 2002, près de 20% des membres du gouvernement étaient des femmes. Il en est de même au niveau du parlement (6 femmes parlementaires en 2002 contre une en 1996). Et, sur les 26 partis existants, **un** parti est dirigé par une femme.

On déplore cependant la rareté des femmes au niveau des postes de responsabilités dans la fonction publique.

Les données précédentes rendent nécessaire de persévérer dans le même effort pour atteindre l'objectif d'égalité entre les genres, en éliminant tous les obstacles déjà mentionnés et qui freinent l'émancipation de la femme.

1.3. Difficulté de mesurer le genre

Une étude de genre pour une société donnée doit disposer des outils permettant de comparer les hommes et les femmes en termes de rôles, d'activités, d'opportunités et de pouvoir.

Si une telle comparaison est possible au niveau des rôles et activités, elle s'avère particulièrement difficile quand il s'agit de comparer les opportunités ou mesurer le "pouvoir".

Le concept de pouvoir prend, en effet, une signification particulière quand on parle de femmes. Il désigne surtout leur possibilité de contrôle sur leur propre vie, leur corps et leur environnement. Il s'agit alors d'évaluer leur pouvoir de décision, leur degré d'indépendance économique et les garanties dont elles disposent pour bénéficier d'un traitement égalitaire et être à l'abri de toutes formes de discriminations.

Dans ce rapport, on se réfère à l'analyse de Kishor (2000), c'est-à-dire au genre et au pouvoir d'action en termes d'indicateurs qui mesurent l'importance du contrôle actuel des femmes sur leur vie et leur environnement.

Le rapport, comprend une comparaison des femmes et des hommes, des filles et des garçons, en terme d'accès aux ressources et aux opportunités. Il aborde également certains indicateurs du pouvoir d'action et fait cas de pratiques traditionnelles néfastes aux filles.

1.4. Présentation des données

Effectué sur la base des données de l'EDSM 2000-01, ce rapport sur le genre présente succinctement, dans cette section, l'enquête, les questionnaires et l'échantillon.

L'EDSM a pour objectif d'estimer de nombreux indicateurs socio-économiques, démographiques, sanitaires et nutritionnels au niveau de l'ensemble de la population et au niveau des sous- populations des femmes de 15-49 ans, des enfants de moins de 5 ans et des hommes de 15-59 ans. Les données collectées serviront à asseoir des politiques à même d'assurer l'amélioration des conditions de vie des populations Mauritaniennes.
L'échantillon de l'EDSM 2000-01 est un échantillon aléatoire, stratifié, tiré à deux degrés (district de recensement comme unité primaire de sondage, puis chacune des 13 wilayas a été divisée en urbain et rural).

Pour les besoins de l'analyse, trois domaines d'études ont été constitués : Nouakchott, Autres villes et le milieu rural. Par ailleurs, les wilayas ont été regroupées en cinq

grands domaines d'études selon la proximité géographique des wilayas et leurs caractéristiques socio- culturelles et épidémiologiques:

- Nouakchott
- Zone Sud : Hodh Charghi et Hodh Gharbi
- Zone Fleuve : Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha
- Zone Centre : Assaba et Tagant
- Zone Nord : Inchiri, Adrar, Tiris-Zemmour et Dakhlet Nouadhibou.

La méthodologie suivie est semblable à celle adoptée dans les pays ayant participé au programme des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS). Et, d'une façon générale, quatre types de questionnaires y ont été utilisés :

- **Un questionnaire ménage** : avec le nombre de personnes y résidant, par sexe, âge, niveau d'instruction ; la survie des parents, entre autres ; les caractéristiques du logement (approvisionnement en eau, type de toilettes, ...).
- **Un questionnaire femme** : sur les caractéristiques socio- démographiques, la reproduction, la contraception, la grossesse, les soins prénatals et l'allaitement, la préférence en matière de fécondité, les caractéristiques du conjoint, le travail de la femme, le VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles (IST), la mortalité maternelle, etc..
- **Un questionnaire homme,** avec caractéristiques socio- démographiques, reproduction, contraception, mariage et activité sexuelle, préférences en matière de fécondité, VIH/Sida et autres IST...
- **Un questionnaire communautaire** portant sur les infrastructures socio-économiques et sanitaires du pays.

Le présent Rapport porte exclusivement sur les données recueillies à partir des trois premiers types de questionnaires.

CHAPITRE 2 :
GENRE, STRUCTURE DU MENAGE ET CONDITIONS DE VIE

L'accès aux ressources, comme la nourriture, les médicaments, mais aussi les opportunités (telle l'éducation) qui déterminent souvent la vie d'un individu (enfant, homme, femme), peuvent être influencés par le type de ménage dans lequel il vit.

Les données fournies par l'EDSM renseignent sur l'ensemble des caractéristiques des ménages (taille du ménage, sa composition, son niveau de bien-être, personne qui le dirige et situation de résidence des enfants avec leurs parents). Elles montrent qu'en Mauritanie, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (**93 hommes pour 100 femmes**), particulièrement pour les groupes d'âge allant de 20 à 59 ans, phénomène qui s'explique par la forte tendance migratoire de la population masculine en âge d'activité et l'impact de la migration masculine internationale.
A partir de ces données, on peut apprécier les éléments de genre et déterminer en particulier si les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'appartenir à des ménages dont les conditions de vie sont difficiles.

2.1 Taille, type et niveau de bien être des ménages

L'analyse de cette section relative à la répartition par âge de la population masculine et féminine dans les ménages selon la taille du ménage, sa structure et son niveau de bien être, permet d'identifier et, éventuellement, de tirer des conclusions sur les différences de conditions de vie des femmes et des hommes. Elle permet aussi de voir si les différences de conditions de vie dues au genre ont des implications différentes selon l'âge, ce qui, en se produisant à des âges jeunes, affecterait davantage l'éducation.

2.1.1 Taille du ménage

La taille du ménage est déterminée par le nombre de résidents habituels au sein de celui-ci. Il est évident que si la répartition des ressources est équitable au sein du ménage, les membres des ménages de grande taille seront relativement défavorisés. Le désavantage pour les femmes qui vivent dans de grands ménages sera plus accentué si la distribution des ressources s'effectue en fonction des genres**,** au détriment des femmes et en faveur des hommes.

Les données de l'EDSM ne précisent pas la part individuelle dans la distribution des ressources, il est cependant intéressant d'analyser la répartition par sexe et âge, selon la taille du ménage.

L'EDSM révèle que les proportions d'hommes vivant dans des ménages de grande taille sont très légèrement supérieurs à celles des femmes. Dans le groupe d'âge 15-19 ans, la proportion des femmes vivant dans des ménages de 2-4 personnes est plus élevée que celle des hommes (**20 % de femmes contre 13 % d'hommes**), alors que dans les ménages de 10 membres ou plus, le rapport est inversé (**33 % d'hommes contre 28 % de femmes**).

2.1.2 Type de ménage :

Variable selon les cultures et les sociétés, la structure des ménages, c'est – à – dire qui vit avec qui et comment (dans une famille élargie à plusieurs générations, famille nucléaire, famille monoparentale …), donne une conception particulière du rôle et des comportements des genres ainsi que de leurs responsabilités.
Dans les sociétés traditionnelles patriarcales, où des hommes apparentés et de même sang vivent ensemble avec leurs épouses et celles de leurs fils mariés, les femmes sont dévalorisées par rapport aux hommes. Elles sont placées non seulement sous l'autorité des hommes, mais aussi sous celle de femmes plus âgées.

Contrairement aux ménages dans lesquels cohabitent plusieurs générations, les ménages nucléaires permettent davantage aux femmes d'exercer leur pouvoir d'action.

Les données de l'EDSM ne font pas apparaître des différences significatives selon le type de ménage. La majorité des **hommes (73 %) et des femmes (64 %)** vivent dans les deux types de ménages (ménages nucléaires et ménages où cohabitent plusieurs générations). On note toutefois que 16 % des femmes vivent dans des ménages dans

lesquels cohabitent plusieurs générations et 10 % de femmes vivent dans des ménages composés uniquement de femmes adultes avec des enfants.

2.1.3 Niveau de bien-être du ménage :

Selon le Profil de pauvreté (ONS, 2002), la proportion de la population mauritanienne vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (01$/j /pers) est estimée à 46 %, alors qu'elle était de 56 % en 1996. Le milieu rural est beaucoup plus touché par la pauvreté que le milieu urbain.

Le rôle essentiellement reproductif et domestique dévolu aux femmes dans certaines cultures tend à les décourager d'utiliser toutes leurs potentialités (instruction, aptitude à l'emploi…) pour contribuer au bien être du ménage. Par conséquent, la richesse ou la pauvreté d'une femme sera fonction du niveau de richesse du ménage du père ou du mari.
Quand les femmes sont chefs de ménage, elles sont défavorisées par rapport aux hommes en matière d'éducation, d'opportunités d'emploi et de possession des biens, ce qui explique leur part relative parmi les pauvres et, en partie, l'accroissement de la féminisation de la pauvreté en Afrique (Topouzis, 1990).

Compte tenu de la difficulté de connaître la part de chaque sexe parmi les pauvres et parmi les riches faute de mesures appropriées, nous utiliserons ici l'index de bien être économique basé sur la notion de niveau de vie du ménage qui a été développé et testé dans un grand nombre de pays et s'est avéré compatible avec les mesures des dépenses et des revenus (Rustein, 1999).

Cet index permet de diviser l'échantillon en quintiles de populations, chaque quintile correspondant à un niveau : allant de 1 (le plus pauvre) à 5 (le plus riche).

Graphique 1 : Rapport de masculinité de la population des ménages selon l'index de bien être économique du ménage et selon l'âge

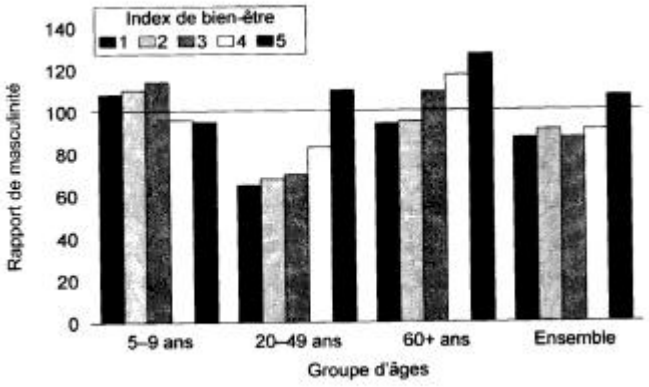

L'examen du *graphique 1* permet de constater que les hommes vivent plus fréquemment dans des ménages plus riches que ceux où vivent les femmes. En termes de pourcentages, on note **dans le quintile le plus pauvre 20 % de femmes contre 19% d'hommes** et dans les ménages du **quintile le plus riche 22 % d'hommes contre 19 % de femmes**. On constate, en outre que cet écart entre les genres est de plus en plus important à mesure que l'on avance en âge (de 15 à 19 ans jusqu'à 50 - 59 ans).

2.2. Chef de ménage :

Selon l'EDSM, le chef de ménage est "la personne qui est considérée comme responsable du ménage", en raison de son âge (la plus âgée), du sexe, du statut économique ou pour d'autres raisons.

Le sexe du chef de ménage, selon une hypothèse basée sur les études dans ce domaine, influe sur la manière dont les ressources du ménage sont utilisées et dépensées dans le ménage et la manière dont les ménages sont en relation pour échanger des ressources entre eux *(Lloyd et Gage Brandon, 1993, Haddad 1990; Bruce, 1989).*

Les femmes chefs de ménage sont certes plus autonomes que les autres et disposent d'un plus grand contrôle sur les ressources du ménage. Mais, on relève la vulnérabilité des populations vivant dans ces ménages, les femmes étant défavorisées, par rapport aux hommes, sur le plan de l'accès aux ressources économiques et aux opportunités offertes par la société.

2.2.1 Les ménages dirigés par une femme sont-ils courants ?

Au total, 29 % des ménages mauritaniens sont dirigés par une femme et 24 % de la population vit dans un ménage qui a à sa tête une femme.

Cette proportion varie selon les milieux (32% en milieu rural contre 25 % en milieu urbain) essentiellement du fait de la migration masculine interne du rural vers l'urbain. Elle varie aussi selon l'âge et à 15-19 ans, la proportion de jeunes filles qui vivent dans des ménages dirigés par des femmes est plus importante que celle des jeunes garçons (respectivement, **31% et 24%**), les garçons ayant tendance à vivre avec leur père. À 20-49 ans, l'écart est très important : **29 % de femmes contre 12 % d'hommes** vivent dans des ménages dirigés par une femme. On constate en outre que plus la taille du ménage augmente plus la proportion des ménages dirigés par une femme diminue.

2.2.2 Comparaison des ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme

La comparaison des deux catégories de ménages, tenant compte du milieu de résidence, de la taille et du type de ménage, montre que les ménages dirigés par une femme sont en situation de plus grande vulnérabilité économique que ceux dirigés par un homme. En effet :

- La proportion des ménages dirigés par des femmes est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (64 % et 36 %).
- Plus de 2 ménages sur cinq dirigés par une femme sont constitués de plusieurs générations apparentées.
- 40 % des ménages dirigés par un homme sont des ménages nucléaires.
- 39 % des ménages dirigés par une femme comprennent 1-2 enfants de 0- 14 ans contre 29% pour les ménages dirigés par les hommes.

2.2.3 Comparaison des caractéristiques des hommes et des femmes chefs de ménage

L'EDSM montre que la proportion des femmes chefs de ménage augmente avec l'âge de la femme (de 12 % à 20-29 ans, la proportion passe à 26 % à 60 ans et plus). Dans le groupe d' âge 20-29 ans, la proportion de femmes chefs de ménages est environ deux fois supérieure à celle des hommes, un état que l'on pourrait attribuer au divorce, étant donné qu'en Mauritanie 31% des premiers mariages finissent par un divorce.

Sur le plan instruction, on constate que plus de **47 %** des chefs de ménages femmes sont sans instruction, contre **32%** pour les hommes et que seules **5 %** des femmes chefs de ménages ont un niveau secondaire ou plus contre **20 %** d'hommes.

2.2.4 A quelles catégories appartiennent les femmes qui sont chefs de ménage ?

Les résultats de l'enquête, en dépit de leurs insuffisances, montrent que les femmes chef de ménage ont tendance à être beaucoup plus âgées, moins instruites, plus fréquemment en rupture d'union et à parité plus élevée que les femmes qui ne sont pas chefs de ménage.

Caractéristiques des femmes	Femmes chefs de ménage	Femmes non chefs de ménages
Age : 50 ans ou plus	46 %	18 %
Niveau d'étude : sans instruction	47 %	34 %
Statut : Divorcée	9 %	1 %
Statut : Veuve	23 %	9 %
Avec 3 et 4 enfants	29 %	15 %
Avec au moins 5 enfants	44 %	22 %
Travaillent et gagnent de l'argent	31 %	23 %

CHAPITRE 3 :
INEGALITES DE GENRE DANS L'ACCES AU SAVOIR ET A L'EMPLOI

Les inégalités de genre dans l'accès au savoir et à l'emploi entraînent des inégalités de pouvoir et d'opportunités dans la vie des hommes et des femmes.

Le chapitre aborde deux sources de savoir : l'instruction et l'exposition aux médias et fait ressortir les différences de genre du point de vue de l'emploi.

3.1 Inégalités dans l'accès au savoir

le but de l'instruction est d'informer, de former et de transmettre des connaissances, bref de doter l'individu des moyens intellectuels lui permettant de mieux comprendre et interpréter son environnement. Parallèlement à l'instruction de type formel, l'exposition aux médias permet aussi de développer la connaissance et la conscience des individus.

Par conséquent, là ou les taux de scolarisation / instruction des femmes sont faibles et leur exposition aux médias est limitée, il faut s'attendre à les voir beaucoup plus désavantagées que les hommes.

Pour mesurer le niveau d'instruction, quatre catégories de niveau ont été considérées : *aucune instruction, école coranique seulement, niveau primaire et niveau secondaire ou plus*. En plus et séparément, seront étudiées les inégalités de genre au niveau de l'alphabétisation et dans le domaine de l'accès aux médias.

3.1.1 Inégalités des femmes par rapport aux hommes dans le domaine l'instruction et l'alphabétisation

Globalement, l'EDSM révèle que les femmes sont beaucoup moins instruites que les hommes. En effet, un tiers des femmes **(33 %)** n'ont pas d'instruction, contre près d'un quart **(24 %)** chez les hommes. Au niveau primaire, l'écart entre les hommes et les femmes est très faible mais au profit des hommes (**ratio de 105 hommes** avec une instruction primaire **pour 100 femmes**) ; par contre, très peu de femmes ont un niveau secondaire ou plus (9 % contre 18 %).

Malgré la persistance des écarts, on constate une amélioration du niveau d'instruction à tous les niveaux et une réduction de l'écart entre les genres. (Voir graphique 2).

Graphique 2 : % d'hommes et de femmes sans instruction, selon l'age

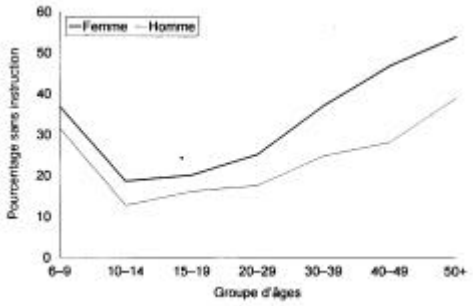

Selon le milieu de résidence, les résultats mettent en évidence que le niveau d'instruction est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit le sexe. La proportion des filles du niveau d'instruction primaire dépasse celle des garçons. Mais, les femmes en milieu rural restent très désavantagées (41% d'entre elles n'ont aucune instruction, contre 22% en milieu urbain).

En matière de bien être économique, la corrélation entre le niveau d'instruction et le niveau de bien être du ménage se confirme. Les proportions de femmes et d'hommes sans instruction passent respectivement de 46% et 38% dans les ménages les plus pauvres à 16% et 10% dans les ménages les plus riches.

Au niveau de l'alphabétisation, les proportions de femmes analphabètes sont beaucoup plus élevées que celles des hommes (53% contre 35 %). Les proportions de femmes analphabètes sont particulièrement élevées parmi les plus âgées (71% chez les 40-49 ans), les femmes polygames (80 %), celles vivant en milieu rural (64 %) et celles vivant dans les ménages les plus pauvres (79 %).

Le taux d'hommes ou de femmes analphabètes connaît une nette régression, selon les générations. Pour les hommes, le taux passe **de 51%** chez le groupe d'âge 50-59 ans **à 28%** pour le groupe d'âges 15 - 19 ans et chez les femmes pour les mêmes groupes d'âges il passe **de 71% à 41 %.**

3.1.2 Inégalités des femmes par rapport aux hommes au niveau de la fréquentation scolaire

Dans la plupart des sociétés, ce sont les enfants ou les jeunes adultes qui vont à l'école et qui reçoivent une instruction. Passé l'âge adulte sans instruction, on risque de le rester pour la vie.

Au niveau de la fréquentation de l'école formelle et selon des écarts entre les genres, on constate quel que soit le groupe d'âges, que les proportions d'hommes qui fréquentent l'école sont toujours supérieures à celles des femmes (ratio toujours supérieur à 100).

Ces écarts entre les genres s'accentuent à mesure qu'on avance en âge. **De 108** pour le groupe d'âges 6-11 ans, le ratio passe **à 117** à 12-17 ans, **puis à 133 à 18-21 ans** et enfin **à 183 à 22-24 ans**. On constate de même l'importance de ces écarts quand on passe du milieu urbain au milieu rural.

3.1.3 Inégalité des femmes par rapport aux hommes en terme d'exposition aux médias

L'exposition aux médias contribue non seulement à faire prendre conscience aux hommes et aux femmes de l'existence du monde qui les entoure, mais elle constitue aussi une source importante d'informations qui leur permet de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils vivent.

L'EDSM permet de constater que plus de la moitié des femmes **(60%)** ne sont exposées à aucun média**, contre 41%** chez les hommes. L'écart est particulièrement plus important en ce qui concerne l'exposition à la radio **(ratio de 185**) et en milieu rural. Il convient cependant de préciser que les écarts entre les genres tendent à se réduire en allant des anciennes générations vers les jeunes (**ratio de 65 chez les 40-49 ans contre 82 à 15-19 ans**).

Les résultats de l'enquête mettent en évidence une corrélation positive entre le niveau d'instruction, l'index de bien être et l'exposition aux médias. En effet, **61% des hommes** et **78% des femmes** sans instruction ne sont exposées à aucun média, contre respectivement, 22% et 18% de ceux qui ont un niveau secondaire ou plus. Aussi, dans les ménages les plus pauvres, 78 % des hommes et 90 % des femmes ne sont exposés à aucun média ; dans les ménages les plus riches, ces proportions ne sont plus que de 17 % et 20 %.

3.2 Inégalité de genre dans l'emploi

Il est désormais admis que l'emploi est un indicateur du statut de la femme. On pense généralement qu'une femme qui a un emploi a un accès direct aux ressources

financières et à leur contrôle, peut vivre hors de la sphère domestique, avoir des relations avec des personnes autres que celles qui appartiennent à sa famille immédiate, est capable de transférer dans son foyer l'autonomie exigée pour travailler et est généralement plus consciente de ce qui se passe dans le monde qu'une femme sans emploi.

Cependant, plusieurs facteurs vont déterminer si l'emploi apporte tous ou certains de ces effets bénéfiques qui se combinent. Il s'agit de facteurs spécifiquement liés au travail, comme la nature de l'emploi, l'endroit où il est exercé, la personne pour laquelle il est effectué et le fait d'être payé ou non en espèces. De même, on peut citer des facteurs spécifiquement culturels comme l'acceptation sociale du travail de la femme à l'extérieur de la maison et le contrôle des hommes sur les revenus de la femme (Dixon, 1978 ; Safilios – Rothschild, 1982).
Il convient donc d'identifier les caractéristiques des femmes qui travaillent (payées en argent ou en nature, avec un emploi à plein temps ou saisonnier, dans l'agriculture ou emploi qualifié, etc.) et celles qui ont des revenus dont une part importante est utilisée pour couvrir les dépenses du ménage.

3.2.1. Emploi des femmes et type de rémunération

Les premières études consacrées aux effets du développement sur le statut de la femme ont prouvé que le travail traditionnel des femmes se trouve dévalué au fur et à mesure que les phénomènes d'urbanisation et de monétarisation prenaient de l'ampleur (Boserup, 1970). Le travail non rémunéré est considéré comme non susceptible d'apporter des changements dans les relations entre les hommes et les femmes ou dans les niveaux de fécondité (Dixon- Mueller, 1993). Cela pourrait s'expliquer par le fait que le travail non rémunéré élimine, au moins, le bénéfice le plus important apporté par le travail, à savoir l'accès direct et le contrôle des ressources financières. Il limite également l'implication dans les décisions au niveau du ménage.

Graphique 3: Répartition en % des femmes de 15- 49 ans selon l'emploi

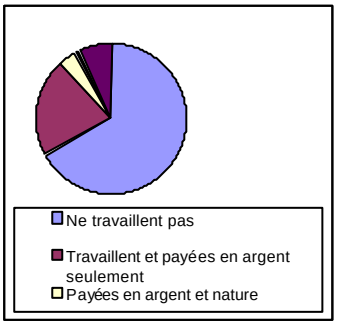

Les résultats de l'enquête (voir graphique 3) montrent que près des deux tiers des femmes Mauritaniennes (60%) ne travaillaient pas au cours des 12 mois ayant précédés l'enquête. Environ, une femme sur cinq (21%) travaillait et était payée en argent seulement. Dans 4 % des cas, les femmes travaillaient et étaient payées en argent et en nature, 1 % n'étaient payées qu'en nature et enfin 7 % travaillaient sans être payées.

Se sont les femmes des groupes d'âges 30-49 ans qui travaillent le plus (39%, contre 38% à 40-49 ans et 31% à 20-29 ans) et celles en rupture d'union qui travaillent le plus fréquemment pour de l'argent (32% contre 20% pour les femmes mariées). 12% des femmes vivant dans les ménages les plus pauvres sont payées en argent contre 29% de celles qui vivent dans les ménages les plus riches.

C'est en milieu rural et dans les ménages les plus pauvres que les proportions des femmes qui travaillent sans être payées sont les plus élevées (10% et 15%). Les trois quarts des femmes du milieu rural ne gagnent pas de l'argent quand elles travaillent, contre seulement 25% en milieu urbain.

Du point de vue niveau d'instruction, une très faible proportion des femmes de niveau secondaire ne gagnent pas d'argent (7%).

3.2.2. Comparaison de la participation des hommes et des femmes au travail

Pour mieux situer la participation des femmes au travail, on cherchera à savoir si, à caractéristiques égales, les hommes et les femmes ont la même probabilité d'accès au travail et comment l'emploi des hommes et des femmes est affecté par leurs caractéristiques individuelles et les divers évènements qui se produisent dans leur vie, comme le mariage et les naissances.

L'EDSM met en évidence des écarts importants entre les hommes et les femmes. En effet, **24% des femmes** travaillent pour de l'argent **contre 70% des hommes**. De plus, **parmi les femmes, 11%** travaillent toute l'année pour l'argent **contre 44% des hommes.** En milieu rural, seulement **5% des femmes** travaillent toute l'année pour de l'argent**, contre 35% des hommes**.

Il y a aussi des disparités importantes entre les genres selon le type d'occupation. Les femmes travaillent surtout dans les ventes et services (14%), une faible proportion d'entre elles travaille dans les métiers techniques et d'encadrement (2% seulement contre 6% chez les hommes) et **7%** sont occupées dans l'agriculture **contre 22% des hommes.**

3.2.3. Dépendance du ménage vis-à-vis des revenus de l'homme et de la femme

Dans le partage des rôles traditionnels, il incombe à l'homme de pourvoir économiquement au besoin du ménage, les femmes étant cantonnées dans des rôles de reproductrices et auxquels on n'attribue généralement aucune valeur marchande. Mais à partir du moment où les revenus des femmes vont jouer un rôle important dans l'économie du ménage, leur contribution économique jusque-là « invisible » devient «visible», avec ses implications en terme de pouvoir d'action des femmes.

Les résultats de l'enquête montrent que globalement il n y a pas d'écart important, concernant la part des dépenses du ménage couverte par le revenu des hommes et des femmes (**24% des femmes** couvrent toutes les dépenses du ménage avec leur revenu **contre 30% pour les hommes**). On observe des écarts importants parmi les hommes et les femmes en rupture d'union (**34% des femmes** en rupture d'union couvrent toutes les

dépenses du ménage avec le leur revenu, contre seulement **17% des hommes**). Aussi, parmi les hommes actuellement mariés, **40%** s'acquittent de toutes les dépenses du ménage contre **25 %** parmi les femmes mariées.
Enfin, les résultats selon l'index de bien être économique montrent que parmi les femmes des ménages les plus pauvres**, 33%** payent toutes les dépenses du ménage contre **17%** d'hommes. Dans les ménages les plus riches, **20%** des femmes s'acquittent de toutes les dépenses contre **34%** des hommes.

3.2.4. Prise de décision concernant l'utilisation des ressources

Travailler contre rémunération ne signifie pas pour la femme l'exercice d'un contrôle sur la manière dont l'argent est dépensé, d'où l'intérêt de la question suivante posée aux femmes qui gagnent de l'argent : « Qui décide principalement comment l'argent que vous gagnez va être utilisé »? L'examen des résultats de l'enquête permet de constater que plus des trois quarts des femmes (79%) décident seules de l'utilisation de l'argent qu'elles gagnent. Dans 6% des cas, les femmes décident conjointement avec leur mari et dans 10% avec leurs parents. Dans 4% des cas, ce sont les parents seuls qui décident et pour le 1% des cas, c'est le mari qui décide seul.

Quand le mari réside avec sa femme, 82% des femmes décident seules de l'utilisation de l'argent qu'elles gagent contre 87% dans le cas contraire.

Les données dans leur ensemble suggèrent qu'en Mauritanie les femmes qui travaillent et qui gagnent de l'argent disposent d'un certain contrôle sur l'utilisation de cet argent.

CHAPITRE 4 :
GENRE ET MARIAGE

Le mariage est le centre des relations intimes entre les genres. C'est aussi le lieu dans lequel s'établissent les relations et apparaît la répartition des rôles entre genres. Les conditions du mariage, l'âge du premier mariage, la possibilité de rupture du mariage, la possibilité d'avoir plusieurs épouses, constituent des éléments qui reflètent la spécifié des rôles et des droits des hommes et des femmes. Le pouvoir d'action des femmes sera fonction de l'égalité en droit des genres en ce qui concerne le mariage.

On peut différencier les hommes et les femmes par le nombre de fois qu'ils ont été mariés, toutes les sociétés n'acceptant pas de façon identique le remariage des femmes. Aussi, l'étude des caractéristiques des mariages qui se sont terminés par un divorce permet de mieux connaître les raisons de l'instabilité des unions.

Le code de Statut personnel (CSP), loi réglementant le mariage en Mauritanie, définit le mariage en ces termes : " le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'unissent en vue d'une vie conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation. Il est établi par un acte officiel" (CSP, Articles 1 et 2 - 2001). Le divorce est, lui aussi, prévu par la charia Islamique et constitue un phénomène largement répandu dans la société Mauritanienne. Il est utile de noter que le divorce est un phénomène relativement accepté par la société, voire même valorisant pour la femme.

Dans ce chapitre, les femmes et les hommes sont comparés sur le plan de leur statut matrimonial et de leur âge au premier mariage. On examine aussi les données concernant le choix de l'époux et également celles, portant sur les mariages consanguins. On étudiera également la fréquence des divorces et des remariages et la prévalence de la polygamie.

4.1 Profil matrimonial des femmes et des hommes

La distribution des femmes et des hommes de 15 - 49 ans par statut matrimonial, permet de constater que dans l'ensemble **plus d'un quart des femmes (29 %)** étaient au moment de l'enquête célibataires, contre plus de la moitié **(54%) des hommes** du même groupe d'âge. En outre, **11% des femmes** étaient divorcées, **contre 2% des hommes**, la facilité pour l'homme de se remarier et la polygamie expliqueraient cet écart. Enfin, **2% des femmes** étaient veuves, contre **0,3 % des hommes**.

Graphique 4 : Proportion de femmes et d'hommes célibataires, selon l'âge

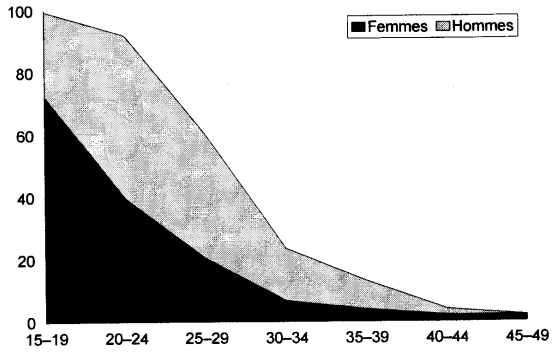

Le graphique 4 montre que chez les femmes, les proportions de célibataires diminuent régulièrement avec l'âge, alors que chez les hommes ces proportions diminuent beaucoup moins rapidement. A 30 -34 ans les hommes célibataires sont plus de trois fois plus nombreux que les femmes (**23 % contre 7%**). Dans le groupe d'âge 35 - 39 ans, on constate la tendance inverse. Cette situation s'explique essentiellement par le fait qu'à partir de 35 ans, entre **11 % et 20 % de femmes** sont divorcées contre seulement **2 à 3 % d'hommes**.
En ce qui concerne le divorce, il faut souligner que la proportion de femmes divorcées est de 11% (EDSM, 2000 – 01) contre 14% en 1981 (Enquête Nationale Mauritanienne sur la Fécondité, 1981).

4.2 Age au premier mariage

En Mauritanie, les femmes se marient très jeunes. La moitié des femmes de 30-49 ans ont contracté un mariage à 16,4 ans. Actuellement, 28% des filles âgées de 15 -19 ans sont mariées, 13% ont contracté un premier mariage avant l'âge de 15 ans et 14% à 15 ans ou plus.

Graphique 5 : % des femmes qui étaient déjà mariées à l'âge de 15 ans, selon l'âge actuel

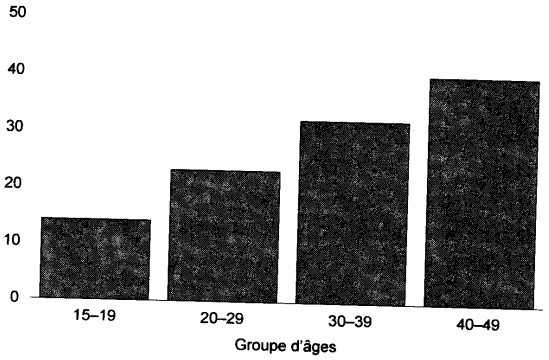

Mais la proportion des mariages précoces va en diminuant au niveau des jeunes générations. Ainsi, parmi les femmes de 40-49 ans, 40 % avaient déjà contracté leur premier mariage avant l'âge de 15 ans, tandis que dans la tranche d'âge 20 - 29 cette proportion n'est que de 23%. Cette baisse progressive de l'âge au premier mariage s'explique par l'effet de l'instruction et la mise en vigueur du CSP qui fixe à 18 ans l'âge du premier mariage. A l'opposé, les hommes se marient beaucoup plus tard que les femmes. A l'âge de 20-29 ans, la proportion des hommes célibataires est encore de **77% contre 31% pour les femmes**. Cette proportion chute ensuite brutalement et passe à 19% à l'âge de 30-39 ans.

Plusieurs raisons expliquent la précocité de l'âge au premier mariage des femmes mauritaniennes, contrairement aux hommes :

- La plus grande liberté dont jouissent les garçons par rapport aux filles quant à la manière de gérer leur avenir.
- La responsabilité des hommes dans la prise en charge des foyers qui les pousse à reculer leur mariage en attendant de trouver une source de revenu.
- L'avantage matériel tiré de la dot.

4.3 Caractéristiques des premiers mariages

Dans sa démarche pour déterminer les caractéristiques des premiers mariages, l'EDSM s'intéresse à l'influence d'une série de facteurs dont : la participation de la femme au choix du mari, la consanguinité et les différences sur le plan de l'âge et du niveau d'instruction avec le mari.

En Mauritanie, selon les préceptes de la charia, qui sont à la base de l'élaboration du Code du Statut Personnel (CSP), le mariage d'une jeune fille ne peut être légal qu'avec son consentement. Mais la pudeur et le poids de l'intérêt matériel pour la famille de la jeune fille font que les jeunes filles se marient parfois sans leur accord expressément déclaré.

Les résultats de l'enquête indiquent que plus de la moitié des femmes (56 %) ont choisi leur mari, seule ou avec leur mari. Dans 25% des cas, c'est la famille qui a choisi, mais la femme était d'accord. Par contre, les mariages contractés sans l'accord de la femme

représentent 11% des cas. Globalement, on peut conclure que la majorité des Mauritaniennes choisissent leur époux ou sont d'accord avec le choix qui a été effectué.

Les résultats selon l'âge montrent que plus les femmes se marient tard, plus elles ont tendance à choisir elles-mêmes leur mari.

Concernant les mariages consanguins, on note que plus des deux tiers des femmes sont mariées à des parents, cousins paternels ou cousins maternels. Les mariages avec des hommes sans lien de parenté représentent 32 %.

Outre la pression sociale qui prédispose la femme à choisir son conjoint au sein de son milieu parental, cette proportion relativement élevée de mariages consanguins s'explique par le fait qu'une femme qui se marie à son cousin bénéficie de la même protection que celle qu'elle avait au sein de sa propre famille.

En ce qui concerne l'écart de niveau d'instruction entre époux, on observe que les femmes sont généralement mariées à des hommes de même niveau d'instruction. Ainsi 25 % des femmes sans instruction ont un mari sans instruction, 17 % de des femmes avec une instruction coranique ont épousé un homme ayant aussi une instruction coranique et 7% des femmes avec un niveau secondaire ont épousé un homme de même niveau d'instruction.

En ce qui concerne l'écart d'âge entre époux, on constate que 31% des femmes ont une différence d'âge de 15 ans ou plus avec l'époux. Dans moins d'un tiers des cas (28%), la différence d'âge entre époux est de 10-14 ans et dans environ un quart des cas, elle est de 5-9 ans. C'est surtout parmi les femmes qui ont contracté un mariage avant 15 ans qu'il y a la probabilité d'avoir la différence d'âge la plus élevée (39%).

Le niveau de participation de la femme au choix de son mari varie de manière importante selon certaines caractéristiques socio- démographiques. Ainsi, en fonction de l'âge, on constate que c'est parmi les femmes de 20-29 ans que la proportion de celles qui ont choisi seule leur mari est la plus élevée (62 %), chez les plus âgées la proportion est la plus faible (48 %). Selon l'état matrimonial, 19 % des femmes divorcées n'étaient pas d'accord avec le choix du mari ; une proportion qui chute à 9 % chez les femmes mariées. Et, plus le niveau d'instruction est élevé, plus les proportions de femmes qui ont choisi seules sont élevées (55 % parmi les femmes sans instruction, 61 % parmi celles de niveau primaire et près des trois-quarts de celles ayant un niveau secondaire ou plus). En ce qui concerne le lien consanguin, les données montrent que c'est parmi les femmes mariées avec un homme non apparenté que la proportion des ayant choisi seule leur mari est la plus élevée (63 %) , alors que se sont les femmes mariées à un cousin direct maternel que la probabilité de le choisir est la plus faible (50 %).

4.4. Polygamie

En Mauritanie, les hommes et les femmes peuvent contracter plusieurs mariages durant leur vie, mais seule les hommes peuvent avoir plusieurs épouses (quatre au maximum). L'acceptation de la polygamie par la société a pour conséquence d'affaiblir le pouvoir d'action de la femme.

La polygamie ne concerne que 12% des femmes. Et bien que cette pratique soit autorisée par la législation Mauritanienne, les conditions requises découragent le recours à la polygamie.

Parmi les hommes mariés de 15-49 ans, seulement 5% sont en union polygame. C'est parmi les femmes de 40-49 ans (18 %) et celles sans instruction (19 %) que l'on constate la proportion la plus élevée de femmes polygames.

Du point de vue de l'âge, les résultats mettent en évidence des écarts d'âges importants entre conjoints : environ la moitié des femmes de 20-39 ans et qui sont en union polygame sont mariées à des hommes qui ont en moyenne, au moins 20 ans de plus qu'elles.

Il faut préciser aussi que 43% de l'ensemble des femmes en union polygame sont sans instruction et ont épousé un homme sans instruction.

4.5 Rupture de mariage et remariage

La société Mauritanienne se caractérise par une grande instabilité conjugale. A cet égard, les données de l'EDSM montrent que 64% des femmes seulement ne se sont mariées qu'une fois. Les mariages sont fréquents, car 74% des divorcées et des veuves sont parvenues à se remarier et 25% des femmes non célibataires ont contracté plus d'un mariage. Une femme non célibataire sur quatre a contracté, au moins, deux mariages.

Cela signifie que plus d'un quart des premiers mariages se termine, soit par un divorce, soit par un veuvage. C'est parmi les femmes vivant en milieu urbain (36%) et parmi celles qui vivent dans les ménages les plus riches (31%) que les proportions de celles qui ont contracté plus d'un mariage sont les plus élevées, à l'opposé des femmes en milieu rural et dans les ménages pauvres (respectivement 16 % et 16 %).

En ce qui concerne les hommes non célibataires, on constate qu'une proportion légèrement supérieur à celle des femmes a contracté au moins deux mariages (30% contre 25%).

On constate aussi que si la femme choisit son époux ou est d'accord avec le choix, elle a plus de chance de rester mariée avec lui: 62% des femmes qui sont toujours mariées au premier mari l'ont choisi, contre 46 % dont le premier mariage s'est terminé par un divorce. Les données montrent aussi que les femmes qui sont toujours mariées à leur premier mari sont plus fréquemment sans instruction que celles qui sont divorcées (40 % contre 29 %). De plus, il semble que les mariages non consanguins, soient plus fréquemment dissous par divorce que les autres (44 % contre 26 %).

Les causes du divorce reviennent souvent à la mésentente entre la femme et la famille du mari (21% des cas de divorce), puis l'absence de consentement au mariage de la femme (16 %), puis le non-respect du contrat de mariage (15 %).

Tableau 6 : % cumulés des femmes dont le premier mariage s'est terminé par un divorce, selon la durée du premier mariage

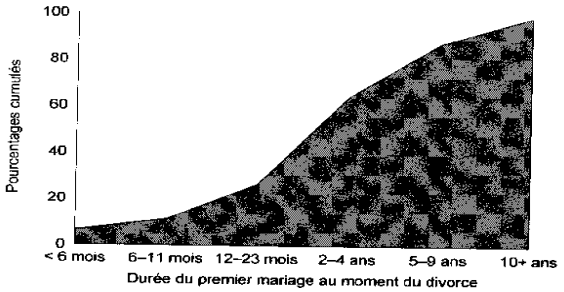

Pour les femmes dont le premier mariage s'est terminé par un divorce, on remarque que 29% d'entre elles ne se sont pas remariées, pratiquement la moitié s'est remariée seulement une fois et 22% se sont remariées plus d'une fois.

Globalement, on constate que la durée écoulée entre le premier veuvage ou divorce et le remariage est relativement courte, puisque les trois quarts des femmes attendent moins de 4 ans pour se remarier.

CHAPITRE 5 :
GENRE, FECONDITE ET CONTRACEPTION

Les enfants comblent la vie des époux et ils sont valorisés, entre autres, pour le support que l'on attend d'eux au moment de la vieillesse, ainsi que pour la perpétuation de la lignée. Dans la plupart des cultures, avoir des enfants valorise la situation de la femme, cependant la naissance d'un enfant, entraîne un accroissement des charges et des responsabilités. Elle exige de la femme plus de disponibilité, car c'est généralement à elle que revient le rôle d'élever les enfants. Pour remplir pleinement ce rôle, les femmes qui fréquentent l'école sont souvent contraintes à rompre les études et celles qui travaillent à restreindre leur activité professionnelle.

Cela est tout à fait différent pour l'homme dont la carrière professionnelle n'est pas affecté par l'arrivée des enfants. En outre, avoir de nombreux enfants, en particulier de manière rapprochée, a des conséquences négatives sur la santé des femmes, mais pas sur celle des hommes.

Pour toutes ces raisons, les hommes, davantage que les femmes, désirent généralement un nombre élevé d'enfants et sont souvent peu enclins à laisser les femmes utiliser la contraception.

Dans cette section, on essaiera de déterminer les facteurs qui en Mauritanie entrent en compte dans le désir d'enfants supplémentaires. On abordera aussi l'utilisation de la contraception, à savoir l'utilisation de méthodes pour réguler la fécondité, particulièrement du point de vue de la personne qui prend la décision de l'utiliser, enfin on s'intéressera à la communication dans les couples au sujet de la planification familiale.

5.1 Fécondité des hommes et des femmes

Les données de l'EDSM montent que, quel que soit l'âge, le nombre moyen d'enfants nés vivants des hommes et des femmes est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes du même groupe d'âge, du moins jusqu'à 49 ans (**2,6 enfants pour les femmes contre 1,7 chez les hommes** en moyenne). Le mariage précoce des femmes explique, peut- être, cet écart.

La fécondité se constitue différemment selon l'âge et le sexe. Au jeune âge, les hommes ont beaucoup moins d'enfants que les femmes du même âge. En effet, à 20-24 ans, la proportion des femmes ayant au moins un enfant est de **46%** contre seulement **5%** chez les hommes. Cette situation, de nature à créer une dépendance précoce chez la femme, handicape sa scolarisation et sa participation à la vie active. Chez les hommes, la pratique de la polygamie explique qu'ils ont, en moyenne, plus d'enfants que les femmes, en particulier aux âges avancées.

L'âge médian des femmes à la dernière naissance est toujours inférieur à celui des hommes, quel que soit le rang de la dernière naissance (effet probable de l'âge au premier mariage). Globalement, l'âge médian des femmes à la dernière naissance s'établit à **28,3 ans contre 37,9** ans pour les hommes, soit un écart d'environ 10 ans.

Graphique 7 : L'âge médian des femmes et des hommes à la dernière naissance

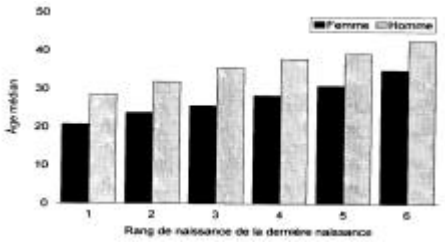

5.1.1. Fécondité des femmes et nombre de maris

Il est évident qu'un nombre élevé de maris n'influence pas nécessairement le nombre total d'enfants puisqu'une femme ne doit pas nécessairement avoir un enfant avec chaque mari. Le fait de passer d'un mariage à un autre, pourrait même avoir pour effet d'augmenter l'intervalle entre naissance, ce qui conduirait par conséquent à diminuer la fécondité des femmes qui contractent de multiples mariages.

À l'opposé, si une femme qui se marie plusieurs fois tient à se conformer, avec chaque mari, à son rôle traditionnel qui consiste à réaliser les désirs du mari en matière de fécondité, on peut considérer qu'en fin de compte, elle aura plus d'enfants qu'une femme qui reste mariée avec le même homme toute sa vie.

Les résultats de l'EDSM montrent que le niveau de la fécondité des femmes augmente avec le nombre de maris. En effet, la proportion de femmes qui ont eu au moins quatre enfants varie de 50% chez celles qui n'ont eu qu'un mari à 62% chez celle qui en ont eu trois. Chez celles qui ont eu quatre maris, la proportion passe à 81% et atteint un maximum de 92% chez celles qui ont eu au moins cinq maris.

5.1.2 Nombre de femmes avec qui les hommes ont eu des enfants

Divorce et polygamie ont pour conséquence que l'homme se fait des enfants avec plusieurs femmes au cours de sa vie. Mais, avec combien de femmes un homme a des enfants?

L'EDSM montre que la majorité des hommes (75 %) ont eu des enfants avec une seule femme, 18% avec deux femmes et dans moins d'un cas sur dix, avec trois femmes ou plus.

Cela dénote que, même avec un niveau de fécondité relativement élevé, la majorité des hommes ont leurs enfants avec, au plus, deux femmes.

5.2 Préférences en matière de fécondité des hommes et des femmes

L'attitude des hommes et des femmes par rapport au nombre d'enfants souhaité n'est pas la même, la mère étant plus affectée dans sa santé et son temps disponible, par la naissance et l'entretien des enfants . Dans cette section, sont comparées les préférences des hommes et celles des femmes, en utilisant plusieurs indicateurs comme le statut de la dernière naissance, le désir d'enfants supplémentaires et le nombre idéal d'enfants.

5.2.1 Naissances qui étaient désirées

Par rapport à la répartition des femmes et des hommes selon que leur dernière naissance était désirée, désirée mais plus tard ou pas désirée du tout, on constate que chez les hommes, la proportion des naissances souhaitées est plus élevée que chez les femmes (**94 % contre 70%**).

En ce qui concerne les naissances désirées plus tard, l'écart est plus important: **23%** des femmes considèrent qu'elles ne se sont pas produites au moment voulu, contre **3%** chez les hommes. En outre, 7 % des naissances n'étaient pas désirées du tout par les femmes, contre moins d'un pour cent chez les hommes.

Il apparaît donc qu'il existe des besoins non satisfaits en matière de planification chez la femme Mauritanienne et que les hommes mauritaniens semblent plus pro- natalistes que les femmes.

5.2.2 Désir d'enfants supplémentaires

Bien que le désir d'enfants supplémentaires diminue avec le nombre d'enfants, il diminue plus rapidement chez les femmes que chez les hommes. Vu en terme de parité à 3, on a **72%** de femmes qui souhaitent un enfant supplémentaire, contre **89 %** chez les hommes, et à la parité 5 ou plus, ces proportions sont respectivement de **43% et 72%** .

Les résultats de l'enquête ne mettent pas en évidence de préférence très nette pour un sexe particulier pour l'enfant en Mauritanie que ce soit chez les hommes ou chez les femmes.

Par ailleurs, on remarque que la proportion de couples dans lesquels le mari veut d'autres enfants mais pas la femme est élevée quand la femme est instruite et pas le mari (16 %) et quand la femme a un niveau d'instruction plus élevé que le mari (24 %). À l'opposé, dans 11 % de couples où c'est la femme qui n'est pas instruite, on constate que c'est elle qui désire d'autres enfants et pas le mari.

5.2.3. Nombre idéal d'enfants des femmes et des hommes.

L'enquête sur la taille moyenne idéale de la famille pour les hommes et les femmes en Mauritanie montre que dans l'ensemble le nombre idéal d'enfants des hommes est plus élevé que celui des hommes (**7,4 contre 6,2**). Par ailleurs, la taille idéale de la famille augmente avec l'âge et le nombre d'enfants, et ce aussi bien chez hommes que chez les femmes. A 20- 29 ans, la taille idéale de la famille est de **5,8** enfants pour les femmes et **6,5** pour les hommes ; à 40-49 ans ses valeurs sont, respectivement, de **7,7 et 9,3.**

Chez les femmes instruites, le nombre idéal passe à 5,2 chez celles ayant un niveau primaire et à 4,6 chez celles ayant un niveau secondaire ou plus. Chez les hommes sans instruction, le nombre idéal est 8,9 contre 6,3 chez ceux de niveau secondaire ou plus. Chez les hommes ayant une instruction coranique, le nombre idéal est élevé (9,3).

Du point de vue état matrimonial, les résultats montrent que ce sont les femmes polygames et les femmes divorcées qui ont déclaré le nombre idéal d'enfants le plus élevé : 7,4 pour les polygames contre 6,8 pour les monogames et 7,5 pour les divorcées contre 6,8 pour les femmes actuellement mariées.

5.3. Contraception : connaissances et utilisation

Elément important de la santé reproductive, la connaissance de la contraception est fondamentale pour que les hommes et les femmes puissent contrôler leur fécondité s'ils le souhaitent.
Elle est particulièrement importante pour les femmes puisque le recours à la contraception peut contribuer à améliorer leur santé et celle de leurs enfants (espacement des naissances, n'avoir que le nombre d'enfants désiré).

5.3.1. Inégalité de connaissance de la reproduction et de la contraception

La connaissance de la contraception augmente avec l'âge. Globalement, le niveau de connaissance des femmes dans ce domaine est légèrement plus élevé que celui des hommes puisque **31%** des femmes ne connaissent aucune méthode contre **43%** des hommes. Les femmes sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les hommes à connaître les méthodes modernes (**67 % contre 53 %).**
Selon l'âge, on constate que c'est chez les jeunes de 15-19 ans (**62 % pour les femmes et 42 % pour les hommes**) que les proportions de ceux qui ne connaissent aucune méthode sont les plus élevées.

5.3.2. Utilisation de la contraception par les hommes et par les femmes

La contraception ne donne pas seulement au couple la possibilité de contrôler davantage sa fécondité, mais elle permet aussi d'améliorer la santé des femmes et celle des enfants. Il est donc intéressant d'analyser selon le genre son degré et ses types d'utilisation.

L'examen des résultats de l'Enquête montre que le niveau d'utilisation passé de la contraception est faible puisque seulement 13 % de l'ensemble des femmes et 20 % des femmes mariées ont déjà utilisé une méthode contraceptive au cours de leur vie. Chez les hommes, ces proportions sont légèrement supérieures (respectivement, 16 % et 23 %). Chez les femmes et les hommes mariés, ce sont les méthodes modernes qui ont été les plus fréquemment utilisées (respectivement **11 % et 9 %**).

Graphique 8 : % de femmes et d'hommes actuellement mariés, selon leur utilisation passée de la contraception

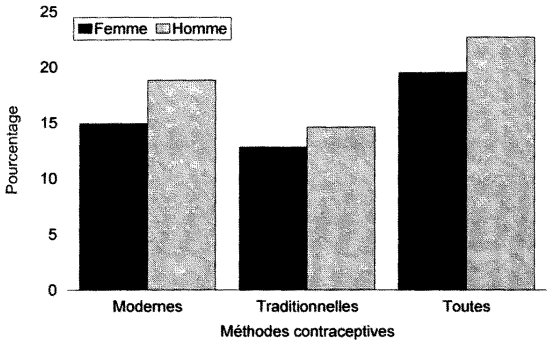

Actuellement, seuls **5 %** de l'ensemble des femmes et **8 %** des femmes mariées utilisent une méthode de contraception ; chez les hommes, ces proportions sont respectivement de **7 %** et de **12 %** chez les hommes mariés monogames.

5.3.3. Décision d'utiliser la contraception

Les données de l'EDSM montrent que près de la moitié des femmes qui ont déjà utilisé une méthode contraceptive ont pris la décision de l'utiliser pour la première fois avec leur mari (49%). Cependant, dans 35% des cas, elles ont pris la décision seule. En outre, dans 11% des cas, s'est le mari seul qui a pris la décision.
On constate que c'est parmi les femmes de 40-49 ans (41 %) et parmi celles qui n'ont aucune instruction (40 %) que les proportions de celles qui ont pris seules la décision d'utiliser la contraception sont les plus élevées. À l'opposé, parmi les femmes les plus jeunes, dans 26 % des cas, c'est le mari seul qui a pris la décision.
Du point de vue de la décision d'utilisation de la méthode actuelle, on constate que plus de la moitié des femmes (54%) ont décidé ensemble avec leurs mari de la méthode actuelle. Dans 28% des cas, s'est l'enquêtée qui a décidé seule.

5.3.4. Utilisation, discussion et approbation de la planification familiale dans les couples

On suppose généralement que dans les couples qui discutent de sujets comme la contraception, les relations entre époux sont plus égalitaires que dans les couples qui hésitent à aborder de tels sujets. Moins de 1% des couples n'ont jamais discuté la contraception, alors que 24% des couples en ont discuté au moins une fois et ont recours à la contraception.

De même, le niveau d'utilisation est plus ou moins élevé selon que le couple approuve ou non l'utilisation de la contraception : parmi les couples dans lesquels les deux approuvent, 29 % utilisent la planification familiale ; parmi ceux dans lesquels le mari et la femme désapprouvent la planification familiale, 96 % ont déclaré ne pas utiliser la contraception.

CHAPITRE 6
GENRE ET VIH SIDA

L'inégalité entre les genres a, entre autres, pour conséquence l'inégalité dans le contrôle de la sexualité, c'est - à - dire : quand et avec qui avoir des rapports sexuels, utiliser ou non une méthode contraceptive, utiliser un condom ou demander qu'un condom soit utilisé pour prévenir la transmission d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

En général, l'influence des valeurs culturelles et des traditions fait que les femmes sont presque toujours moins informées pour tout ce qui touche les questions d'ordre sexuel. De même, discuter de problèmes relatifs au sexe, en particulier quand il s'agit de jeunes femmes, n'est pas considéré comme un comportement approprié pour une femme. En fait, par virginité, on entend aussi ignorance des problèmes sexuels.

Ainsi, du fait des rôles impartis et des droits assignés à chaque genre dans la société, les femmes se retrouvent défavorisées en ce qui concerne le contrôle de leur propre sexualité et la possibilité de se protéger contre certaines maladies. En outre, l'accès limité des femmes au savoir a pour conséquence directe une connaissance moins bonne du VIH/SIDA, de ses modes de transmission et des moyens de se protéger.

La gêne, la difficulté de négocier entre conjoints, l'utilisation du condom, la dépendance économique de la femme rendent difficile pour elle la possibilité d'exiger des relations sexuelles sans risque.

De plus, il faut noter que même s'ils sont connus par les femmes, les moyens importants de prévenir le VIH/sida d'un point de vue programmatique (à savoir, l' uni partenariat, l'abstinence et l'utilisation du condom) ne sont pas des moyens sur lesquels elles peuvent avoir un contrôle.

Les hommes, bien qu'étant généralement plus instruits que les femmes sont souvent ignorants des problèmes de santé sexuelle et mal informés sur les risques et conséquences des divers comportements sexuels.

En Mauritanie, en comparaison des autres pays africains, l'épidémie du SIDA ne concerne encore qu'une faible proportion de la population (1% de la population totale), elle se propage néanmoins à un rythme inquiétant. Selon les chiffres officiels, le taux de prévalence du virus dans la population en général a fortement augmenté en passant de 0.3% en 1992 à 1% en 2000, soit une augmentation de 300% entre les deux dates. Le taux de prévalence du virus chez les donneurs de sang à Nouakchott a été multiplié par 5 en cinq ans (entre 1993 et 1998).

Le taux de prévalence parmi les femmes enceintes âgées de 17 à 24 ans est de 0.55% en 2001. le nombre d'orphelins du VIH/SIDA est estimé pour la même année à 1500.

Le gouvernement mauritanien a créé en 2002 un comité interministériel du SIDA présidé par le Premier Ministre lui-même et a finalisé la requête nationale pour le fond global VIH/SIDA - Paludisme – Tuberculose.

6.1 Inégalités de connaissance concernant le VIH/SIDA et les moyens de prévention

Les résultats de l'EDSM indiquent que les femmes sont moins informées que les hommes sur le VIH/SIDA (**24%** d'entre elles n'ayant pas entendu parler du VIH/SIDA contre **14%** des hommes). C'est parmi les jeunes que les proportions de ceux ou de celles qui n'ont pas entendu parler du VIH/SIDA sont les plus élevées (**21% des hommes et 28% des femmes de 15–19 ans**).

Graphique 9 : Connaissances en matière de VIH/ sida

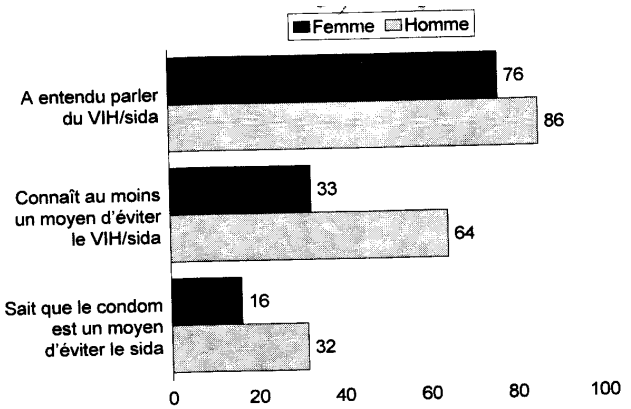

En ce qui concerne la connaissance d'au moins un moyen d'éviter le VIH/SIDA, les données montrent clairement qu'à l'exception de la population ayant un niveau secondaire ou plus et celles vivant dans les ménages les plus riches, dans toutes les autres catégories, les hommes sont environ deux fois plus nombreux que les femmes à connaître au moins un moyen d'éviter de contracter le VIH/SIDA.

En ce qui concerne la transmission du virus pendant la grossesse, **46%** des hommes ont déclaré connaître ce mode de transmission contre **33%** des femmes. Les deux autres modes de transmissions verticale (pendant l'accouchement et l'allaitement) sont connus

par les hommes et les femmes dans des proportions quasiment égales (respectivement **27% et 26 %** chez les hommes contre **25% et 24 %** chez les femmes).

Enfin, en ce qui concerne l'éducation des enfants de 12 à 16 ans sur l'utilisation du condom en tant que moyen d'éviter le VIH/sida, on constate que les femmes y sont moins favorables que les hommes (**69 % contre 82 %** pour les hommes).

6.2 Changement de comportement et utilisation du condom par les femmes et les hommes

Les résultats de l'EDSM montrent de manière très nette que, même quand elles sont informées sur le VIH/sida, les femmes ont moins tendance que les hommes à utiliser ces informations pour adopter un comportement plus sécuritaire. Il ne fait pas de doute que les rôles impartis à chaque genre et leur vulnérabilité contribuent à créer cette situation particulière.

En effet, parmi les femmes qui ont entendu parler du VIH/SIDA, une faible proportion (**20%**) ont modifié leur comportement sexuel, contre **46%** chez les hommes. Il s'agit pour les hommes, d'arrêter les relations sexuelles (17%), de limiter les relations sexuelles à un partenaire (16%), de demander à sa partenaire d'être fidèle (10%) et de commencer à utiliser le condom (6%). Chez les femmes, les deux mesures essentielles prises consistent à limiter les relations sexuelles à un partenaire (6%) et à demander au partenaire d'être fidèle (5 %). Très peu de femmes ont arrêté les relations sexuelles (3 %) et une proportion négligeable a commencé à utiliser le condom (moins de 1%).

Les résultats selon le statut matrimonial ne font pas apparaître chez les femmes de différences réellement importantes en terme de changement de comportement. Par contre, chez les hommes, les écarts sont plus nets : avec des relations sexuelles arrêtées par 27 % des célibataires, 13 % des divorcés et seulement 8 % de ceux qui sont mariés ; et une utilisation du condom par 17 % des veufs et divorcés, 8 % des célibataires et 4 % seulement de ceux qui sont mariés.

Il apparaît donc que les femmes sont doublement défavorisées par rapport aux hommes : d'une part, parce qu'elles ont moins accès à l'information pour se protéger contre le VIH/sida et, d'autre part, parce qu'elles sont moins capables d'utiliser cette information pour changer leur comportement habituel pour se protéger.

6.3 Couples et protection contre le VIH/SIDA

Au cours des douze derniers mois, on relève que dans seulement 4% des couples, le mari a utilisé un condom. Certaines caractéristiques semblent influencer, de manière positive, ce recours au condom par l'homme : la connaissance du VIH/sida par l'épouse (3 % contre 1 %), la monogamie (4% contre 2 %) et la faiblesse de l'écart d'âge entre les époux (10 % contre 3 % pour un écart d'âge de 5-9 ans et 2 % pour un écart de 10-14 ans). Enfin, c'est dans les couples où le mari et la femme sont tous les deux instruits (5 %) et surtout dans les couples où le mari est plus instruit que sa femme (9 %) que la proportion de maris qui ont utilisé un condom au cours des 12 derniers mois est la plus élevée.

Par ailleurs, la communication entre mari et femme au sujet du VIH/SIDA, étape importante pour l'utilisation des moyens de protection, semble être favorisée par une meilleure connaissance des moyens de prévention du sida (9 % et 21 % des couples respectivement dans le cas où l'homme ou la femme connaît un moyen de prévention), la réalisation d'un test de détection du VIH/sida (respectivement 24 % et 44 % chez les hommes et les femmes) et un niveau d'instruction élevé (16 % contre seulement 1 à 3 % lorsque les deux ou l'un des deux conjoints n'a pas d'instruction).

CHAPITRE 7 :
GENRE ET GENERATIONS FUTURES

La valorisation, parmi les enfants, d'un sexe par rapport à un autre peut prendre des formes différentes. Elle peut se manifester, par exemple dans la déclaration des naissances, dans l'éducation et dans la façon de nourrir et de soigner les enfants en fonction de leur sexe. Ce chapitre identifie les disparités de genre dans les domaines cités et cherche à savoir dans quelle mesure les pratiques de l'excision et du gavage tendent à se perpétuer dans les générations de filles.

7.1. Déclaration des naissances à l'Etat Civil

La déclaration de la naissance est révélatrice de l'intérêt des parents pour l'enfant et sert à fixer la filiation dans un contexte mauritanien caractérisé par l'instabilité conjugale.

Globalement, au moment de l'enquête, seules 55% des naissances d'enfants de 0 – 4 ans étaient déclarées à l'Etat civil. Les naissances des filles ont été un peu moins fréquemment déclarées à l'Etat civil que celles des garçons (**53% contre 57%**). Chez les mères instruites et d'un niveau secondaire **79%** de naissances de garçons ont été déclarées contre **76%** de celles des filles. Cette disparité de genre est moins importante pour les naissances de mère ayant un niveau d'instruction primaire (**67 %** de naissances féminines déclarées contre **68 %** de naissances masculines).

7.2 Pratiques nutritionnelles des enfants selon le sexe

L'organisation Mondiale de la Santé et l'UNICEF recommandent que tous les enfants soient exclusivement allaités pendant les six premiers mois. L'allaitement en effet garantit un bon état nutritionnel aux jeunes enfants et contribue à réduire la morbidité et la mortalité (le lait maternel ne fournissant pas seulement des nutriments essentiels à l'enfant mais le protège également contre les infections). A partir de l'âge de six mois, l'enfant doit recevoir des aliments de complément nécessaires pour garantir une croissance optimale.

A partir des données de l'EDSM, la section cherche à déterminer si, pour les enfants de moins de 3 ans, les pratiques nutritionnelles diffèrent selon le sexe.

Jusqu'à 6 mois, pratiquement tous les enfants sont allaités, sans distinction de sexe. Cependant, de 0 à 3 mois, on constate que les proportions de garçons exclusivement allaités sont légèrement supérieures à celles des filles (**30% contre 26%**). A partir de

l'âge de 10 mois, on constate des différences très nettes entre les genres (**81%** des garçons bénéficient d'aliments de suppléments contre **77%** chez les filles) et à 12 – 35 mois, ces proportions sont respectivement de **48% et 41%.**

Ces résultats ne mettent pas en évidence des pratiques nutritionnelles très différentes selon le genre, bien qu'il semble que les pratiques nutritionnelles recommandées selon l'âge soient plus observées pour les garçons que pour les filles.

7.3 Disparités de genre dans les pratiques de soins durant la maladie

Cette section traite de la prévalence et du traitement, selon le sexe de l'enfant, de certaines maladies fréquentes (Infections Respiratoires Aiguës – IRA, paludisme, diarrhées) qui constituent une des causes les plus importantes de mortalité des enfants et dont on peut éviter une proportion importante de décès par un diagnostic précoce et l'administration d'antibiotiques.

Selon l'EDSM, la proportion de garçons ayant souffert d'IRA et dont la mère a consulté est plus élevée que celle des filles (**42% contre 36%**). Concernant la fièvre, 43% des femmes ont consulté un professionnel de la santé pour les garçons, contre 41% quand il s'agissait d'une fille. On peut relever qu'aux âges vulnérables de 0–5 mois, **61%** des filles n'ont reçu aucun traitement contre seulement **46%** des garçons. On remarque aussi qu'avec l'augmentation du niveau d'instruction, les soins sont toujours plus fréquemment dispensés aux garçons qu'aux filles.

En ce qui concerne la diarrhée, la mère a consulté dans **29%** des cas quand c'était un garçon et dans seulement **24%** des cas quand c'était une fille.

Malgré une similitude (42 %) des proportions de garçons et de filles qui n'ont reçu aucun traitement à part des remèdes traditionnels, les autres résultats semblent montrer que quand ils sont malades, les garçons et les filles de moins de cinq ans ne sont pas traités de manière similaire, les garçons recevant plus fréquemment que les filles des soins et des traitements, en particulier quand il s'agit de la diarrhée.

7.4 Vaccination des enfants selon le sexe

La vaccination des enfants contre six maladies graves mais, néanmoins, évitables (la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite et la rougeole) constitue l'élément fondamental du système de santé infantile dans la plupart des pays. Un enfant est considéré comme complètement immunisé quand il a reçu une dose du BCG et du vaccin contre la rougeole ainsi que trois doses de DTCoq et de polio. De plus, la carence en vitamine A, qui affecte plus de 250 millions d'enfants, est l'une des carences nutritionnelles les plus répandues dans le monde (Bloem et al., 1997).

Dans cette section, on se propose de vérifier qu'il existe des disparités de genre concernant la couverture vaccinale des 12–23 mois et la couverture en vitamine A de ceux de 0 à 4 ans.

Les données de l'EDSM montrent que parmi les enfants de 12–23 mois, une proportion légèrement supérieure de filles que de garçons a été complètement vaccinée (**34% contre 30%**).

En outre, quelque soit le rang de naissance, sauf au rang 6 et plus, les filles sont toujours plus nombreuses à avoir reçu tous les vaccins recommandés. Par contre, les femmes ayant reçu une instruction coranique font un peu plus fréquemment vacciner les garçons que les filles.

Une proportion quasiment identique de filles et de garçons ont reçu au moins une dose de vitamine A dans les six derniers mois avant l'enquête (**58%** de filles contre **57%** de garçons).

Les proportions de filles qui ont reçu la vitamine A varient d'un minimum de 50% chez celles dont la mère n'a pas d'instruction à un maximum de 73% chez celles dont la mère a un niveau secondaire. Chez les garçons, ces proportions sont respectivement 49% et 70%.

7.5 Etat nutritionnel des enfants

Déterminant essentiel de la santé et du bien-être des enfants, l'état nutritionnel de l'enfant est généralement mesuré au moyen de trois indices, à savoir : le poids- pour-âge, le poids -pour- taille et la taille- pour âge. Quel que soit l'indice, les enfants dont le score d'écart type est inférieur à –2 écarts type par rapport au standard de référence sont considérés comme atteints de malnutrition.

Selon l'EDSM, les filles et les garçons sont affectés dans les mêmes proportions par le retard de croissance (**35% de filles contre 34% de garçons**). Il semble cependant que le retard de croissance soit acquis plus rapidement chez les filles que chez les garçons (entre 6 et 11 mois les proportions sont respectivement de **23% et 14%**).

L'émaciation se rencontre plus fréquemment chez les garçons que les filles (**15% contre 11%**) et à partir des rangs 4 et 5, deux fois plus de garçons que de filles sont émaciés (**16% contre 8%**).

Les résultats concernant l'insuffisance pondérale ne font pas apparaître d'écarts entre les filles et les garçons (**31%** de filles contre **32%** de garçons)

7.6 Pratiques traditionnelles présentant des risques pour les filles

La pratique de l'excision consiste en l'ablation d'une partie des organes génitaux de la femme. Pour le gavage, pratique commençant à l'âge de 7 ans, il consiste a forcer les petites et les jeunes filles a manger des quantités énormes de nourriture de façon a ce qu'elles deviennent grosses et, donc selon les anciens critères de la société, belles et prêtes au mariage.

En Mauritanie, près de trois quarts des femmes mauritaniennes de 15–49 ans (71%) ont déclaré avoir été excisées.

Graphique 10 : % de femmes de 15- 49 ans excisées, selon l'ethnie

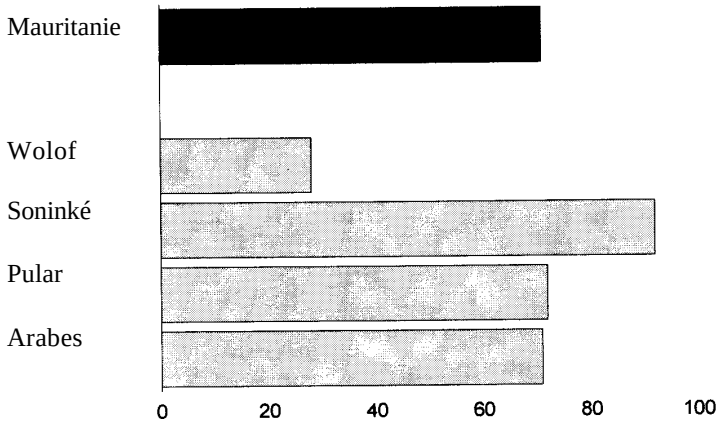

Sur le plan du gavage, environ une femme sur cinq (22%) a déclaré avoir été gavée. Cette pratique se rencontre presque exclusivement dans la population arabe (28% contre 2% pour les autres ethnies).

Dans cette section, on cherche à savoir si des modifications de ces pratiques traditionnelles se sont produites dans les générations. On se pose également la question de savoir dans quelle mesure les hommes et les femmes adultes soutiennent - ils ces pratiques et pensent qu'elles doivent continuer ?

7.6.1. Attitude des femmes et des hommes vis-à-vis de l'excision

Selon les femmes et les hommes, l'excision comporte trois avantages : la reconnaissance sociale (**35%** chez les femmes et **29%** chez les hommes), l'apaisement du désir sexuel de la femme (**31%** chez les femmes et **41%** des hommes) et la nécessité religieuse (citée par **29%** des femmes et **41%** des hommes).

Concernant la poursuite ou l'abandon de l'excision, une proportion plus élevée d'hommes que de femmes se sont prononcés pour l'abandon de l'excision (**70% contre 64%**).

Les données montrent que 85% des mères qui sont excisées ont au moins une fille excisée. La proportion de mères qui ont au moins une fille excisée varie d'un maximum de 79% parmi les femmes sans instruction à 41% parmi les femmes d'un certain niveau d'instruction.

7.6.2. Gavage : Attitude des femmes et des hommes vis-à-vis du gavage

Une proportion de femmes légèrement supérieure à celle des hommes (**60% contre 55%**) pensent que le gavage présente des avantages pour une femme. Pour deux femmes sur cinq, le gavage permet à la femme d'être plus belle, chez les hommes 30% ont cité cet argument en faveur du gavage.

D'autre part, une proportion identique d'hommes et de femmes (**77% et 76%**) estiment que le fait de ne pas être gavée comporte pour la femme des avantages : une meilleure santé, la possibilité de travailler.

Au niveau de l'attitude des couples vis-à-vis du gavage, on constate que dans plus de trois quarts des cas (76%) ni l'homme, ni la femme n'ont l'intention de faire subir la pratique du gavage à leur fille.

Selon l'âge, le gavage est une pratique qui débute à un âge précoce. Pour 67% des filles, il a commencé avant l'âge de 10 ans, 18% ont commencé d'être gavées avant l'âge de 6 ans et 45% avant l'âge de 8 an. Dans 42% des cas, le gavage des filles a duré entre 12 mois et 4 ans et seulement 9% des filles ont été gavées pendant une durée de 5 ans ou plus. Les moyens coercitifs utilisés pour forcer la fille à manger plus de nourriture et à ingurgiter d'importantes quantités de lait se présentent comme suit : dans 51% des cas, la fille a été battue, dans 18% des cas, on lui a cassé les doigts, et dans 16% des cas on lui a mis le *Zeyar*.

Même si on perçoit difficilement dans quel sens s'effectuent les changements d'attitude d'une génération à une autre, les résultats semblent néanmoins suggérer que le gavage débute légèrement plutôt et qu'il dure légèrement moins longtemps chez les filles par rapport aux mères.